

RIBEAUVILLÉ-KAYSERSBERG / "MÉNAGEMENT" DU TERRITOIRE

Le SCoT est signé

■ Mercredi soir, dans la salle culturelle de Bennwihr, les élus (30 pour, 7 contre, 4 abstentions) ont signé le SCoT (schéma de cohérence territoriale) Montagne-Vignoble et Ried. Ou comment (a)ménager le territoire d'ici à 2030.

Vingt-sept localités sont concernées : celles des communautés de communes de la vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé plus le village de Niedermorschwihr. Henri Stoll, président du syndicat mixte Montagne-Vignoble et Ried, prévient d'emblée : « On ne va pas discuter 106 fois de ce qui a déjà été débattu quinze fois ! »

Trois ans de travail pour aboutir à la rédaction d'un pavé de 600 pages. L'intitulé est clair : "fixer notre ambition pour 2030", à savoir le "ménagement" (préféré à aménagement) du territoire. Les objectifs affichés : "bien vivre sur le territoire et ne pas trop gaspiller d'espace".

Même si la majorité des communes est favorable au SCoT, il continue à faire débat. Sur 41 votants, sept sont contre et quatre s'abstiennent (*). Souvent, c'est une bataille de mots. Le dossier du SCoT comprend des prescriptions, ce qui n'est pas du goût de tout le monde. Certains élus auraient préféré qu'il ne comporte que des recommandations et des préconisations.

Non aux prescriptions

A Bergheim, Ostheim, Kientzheim, on refuse de se voir prescrire quoi que ce soit.

« Nous ne sommes pas favorables à la mise en place de prescriptions, car nous esti-

mons que les élus sont assez responsables pour gérer leur commune », souligne Pierre Bihl, maire de Bergheim et conseiller général de Ribeauvillé.

« Faire un SCoT où il n'y a pas de prescriptions, c'est Cancun, Copenhague, tous ces machins qui ne servent à rien. Sans prescriptions, c'est un document vide », répond le maire de Kaysersberg. Richard Fuchs émet quelques réserves aussi sur la densification et la méthode. « Il faut qu'on fasse plus confiance aux communes et qu'on leur laisse un peu plus d'initiative ».

Le grand hamster refait surface. Bergheim se demande pourquoi elle se trouve dans son "aire de reconquête". Henri Stoll rappelle que l'État, la Région, les deux départements, la chambre d'agriculture ont approuvé la superficie dévolue à l'animal. « C'est une recommandation, pas une obligation », précise-t-il.

Maintenant que le SCoT est voté, il est confié au préfet qui a deux mois pour donner son avis. Le document devrait donc entrer en vigueur fin février-début mars. Il restera alors au syndicat mixte à concrétiser ce schéma et en assurer le suivi, et veiller à sa compatibilité avec les décisions des plans d'occupation des sols ou des plans locaux d'urbanisme. Avant un premier bilan dans six ans.

M.F.

(*) 7 contre : Mittelwihr (2 élus), Ostheim (2), Bergheim (2), Guémar (1). 4 abstentions : Bennwihr (2) et Rorschwihr (2).